Date

Par recommandé

XXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXX

OBJET : Plainte contre le médecin-psychiatre XXXXXXXXXXX

Monsieur,

Par la présente je porte plainte au Conseil National de l'Ordre des Médecins contre le psychiatre XXXXXXXXXX pour manquement à l'obligation de soin qui a abouti au décès de mon Fils Anthony SANTIN Y OGUETA -31 ans-.

A- HISTORIQUE :

Mon Fils à l'âge de 18 ans a fait une crise d'angoisse forte -c'était pendant la période de divorce- Il a été interné d'abord à Lierneux pendant 4 mois pour stopper son angoisse, médicamen administré -HALDOL-. Quand son trouble a été stabilisé il a repris ses études. A ce moment-là il vivait avec sa mère.

Malheureusement il a fait une deuxième crise moins grave que la première et il a été

emmené aux urgences psychiatriques à XXXXXXXXXXXXXXXXXX. C'est à ce moment – novembre 2015 -que le psychiatre XXXXXXXXXX

deviendra son psychiatre attitré et pronostiqua une schizophrénie.C'est le seul

psychiatre et médecin qu'il aura vu durant toute sa courte vie.

A sa sortie de cette clinique mon Fils viendra vivre avec moi et ce jusqu'à sa mort.

J'étais présent à chacune de ses consultations avec le psychiatre.

B- PERSONNALITE :

Mon Fils a poursuivi une scolarité normale jusqu'à sa 4ème technique à l'Athénée de

Fléron, il était bien intégré, ils avaient beaucoup d'amis et avait sa vie d'adolescent

sans problème -pas de drogue et jamais d'alcool- négatif au test à l'hôpital.

Il était passionné d'informatique. Il a tenté par lui-même de trouver du travail et de

reprendre des études.

Voici les faits sur lesquels se base la plainte :

C- CONTEXTE GENERAL MEDICAL ET INFORMATIONS DETENUES PAR

LE PSYCHIATRE

-ces informations ont été principalement fournies par moi-même lors des

consultations- :

1. J'ai fait part au psychiatre plus d'une fois de mon angoisse et de mon impuissance quant au fait que mon Fils buvait de 4 à 5 litres de limonade par jour -3 à 4 grandes bouteilles- et il était tellement accros au sucre qu'il allait cherchers des sacs plein de bouteilles de boissons sucrées à l'Aldi du coin. Il faisait cela lorsque j'étais au travail, Ou très tard le soir -minuit- il était en manque du sucre et allait dans un nightshop pour acheter plusieurs cannettes de boissons sucrées,

2. Ce ryhtme effréné de consommation de sucre c'est installé plus ou moins 1 an et demi après le début du traitement,

3. J'ai fait part au psychiatre du fait que mon Fils refusait systématiquement de consulter un médecin généraliste depuis le début c-à-d 2015, il n'était repris comme patient chez aucun médecin. J'ai essayé 3 fois de l'inscrire à la Maison Médical XXXXXXXX à proximité mais à chaque fois il refusait de venir au RDV,

4. Mon Fils a été suivi par ce psychiatre depuis 2015 jusqu'à son décès le 05-05-2024, il le voyait une fois par mois,

5. Mon Fils n'a consulté aucun autre médecin ou spécialiste ou psychologue durant toutes ces années -il refusait de voir tout autre médecin excepté le psychiatre – et de cela le psychiatre était au courant,

6. La prescription du médicament dès le début a été de l'ABILIFY 30 mg la dose la plus forte selon le psychiatre lui-même et est restée ainsi durant toutes les années du traitement,

7. L'ABILIFY est un antipsychotique qui comme tout antipsychotique a une répercution négative sur le taux de glucose sanguin et un suivi de la glycémie doit être assuré selon les recommandations médicales courantes en vigueur, ici rien n'a été fait durant 9 ans et la seule demande d'analyse de la glycémie du psychiatre est passée à la trappe de l'oubli, pas de rappel, pas de résultat pas d'action de contrainte,

8. Je lui ai dit que moi-même était diabétique et que sa mère était également diabétique,

9. Mon Fils a été diagnostiqué par le psychiatre comme schizophrène il était au courant de la résistance du patient schizophrène à tout traitement, c'est une

caractéristique bien connue de la schizophrénie,

10.Un jour au vu de mon insistance et du fait que mon Fils refusait systématiquement de consulter un autre médecin il lui a donné un formulaire pour faire son test de glucose en précisant que normalement c'était pas lui qui devait faire cela -mais il n'avait que lui comme médecin- et mon Fils ne s'est pas rendu au test de glucose mais malgré tout, à la consultation suivante, le médecin n'a fait aucune mention de ce test qu'il lui avait demandé de faire, il est tout simplement passé à la trappe et il n'en a jamais fait référence postérieurement dans les autres consultations. Je ne suis pas médecin mais au vu de la gravité du problème il aurait pu lui demander au-moins s'il avait fait le test,

11. Il n'y a jamais eu de coordination avec d'autres médecins – endocrinologue ou autres – il est à noter que mon Fils refusait tout contact avec les médecins excepté avec ce psychiatre et je lui ai communiqué ce fait mais c'est resté sans suite.

Est-ce que le psychiatre ne doit pas s'assurer que le patient bénéficie d'une

prise en charge complète de ses différentes pathologies ?

12. Le psychiatre n'a jamais expliqué à mon Fils -ni à moi- les conséquences du diabète non soigné notamment son impacte sur son système immunitaire. Le refus de soin aurait dû être bien documenté, dans le cas de mon Fils il n'y a pas eu de mise en garde à ce sujet, aucune discussion,

13. A ce jour il n'existe aucun rapport de la glycémie concernant mon Fils durant son traitement de 2015 à 2024 le seul test glycémique c'est l'ambulancier qui l'a fait **le 24 avril 2024 dans sa chambre, mon fils était dans un état semicomateux et il avait un taux de 4.60 grammes de glucose dans le sang**,

La conséquence la plus dramatique c'est que **son système immunaitaire c'était effondré suite à un diabète non traité depuis des années et qu'il a été contaminé par un streptocoque qui a abouti à son décès.**

D- QUESTIONS IMPORTANTES :

1- Par qui le diabète de mon Fils aurait-il dû être testé périodiquement sur base des

faits énumérées ci-dessus alors qu'il n'était suivi par aucuns autre médecin car il refusait de consulter tout autre médecin et le psychiatre le savait -je lui avais communiqué ce fait importantissme -?

2- Pourquoi il y a-t-il eut un manquement à l'obligation de soin ?

3- Pourquoi il y a-t-il eut un défaut d'information ?

4- Pourquoi il y a-t-il eut un manque de suivi de son refus de consulter et d'avoir un médecin de famille ?

5- Pourquoi le psychiatre n'a pas pris au sérieux la gestion du diabète qui est une maladie chronique pernicieuse aux conséquences graves – ici mortelles le décès de mon Fils – si non traité dans un contexte diabétogène fort -antécédents familiaux, la consommation de plusieurs litres de boissons sucrées par jour, la prise d'antipsychotiques à la plus forte dose etc... ? Et le refus de mon Fils de consulter tout autre professionnel de la santé excepté le psychiatre.

NB : C'est un fait vérifiable facilement mon Fils n'est repris chez aucun médecins à part le psychiatre.

Si un psychiatre est au courant qu'un patient refuse de gérer son diabète et que cette

gestion est cruciale pour sa survie il doit prendre des mesures appropriées comme

une hospitalisation d'office car la loi le permet dans certains cas de comportement

mettant gravement en danger la vie du patient et c'était bien le cas ici en refusant de

soigner son diabète durant plusieurs années.

E- EN RESUME :

Mon Fils avait le profil comportemental suivant :

1. refus d'avoir un médecin de famille durant les 9 ans de traitement,

2. refus d'aller se faire tester sa glycémie ou autres testes métaboliques,

3. buvait 4 à 5 litres de boissons sucrées par jour,

4. refus de dire ce qui n'allait pas comme maux de tête, ventre, fatigue, malaise

etc...

5. refus de régler ses problèmes administratifs comme le renouvellement de sa

carte d'identé,

6. refus total d'accepter toute offre de formation,

7. refus de visiter sa famille et cousins,

8. refus de continuer ses loisirs comme sortie en ville, cinéma etc...

Le psychiatre était au courant de tout ces comportements à risque de repli sur soi et

de sa mise en danger notamment concernant son diabète.

Un jour j'en avais plus qu'assez qu'il ne fasse rien et je lui ai demandé de lui prescrire une analyse du glucose, il se fâcha en prétextant que cela n'était pas son rôle de demander ce genre de test, mais il n'y avait pas de médecin de famille qui aurait pu le faire car mon Fils ne voulait pas de médecin de famille et ce fait lui avait été communiqué clairement plus d'une fois. L'avait-il encore oublié ? Il lui donna finalement son formulaire pour le test de glucose.

A la suivante consultation, le mois d'après, mon Fils refusa le test comme il refusait un médecin de famille et je dois admettre que j'en avais plus que marre de le voir ce psychiatre débutant qui oubliait tout et ne respectait pas mon Fils, j'étais sur l'expectative de le voir lui demander s'il avait été au test mais il ne demandait rien du tout, j'avais compris qu'il venait de nouveau d'oublier un fait extrêment important puisqu'il s'agissait du seul test de glucose sur 9 ans, et cette fois-ci j'étais très en colère, colère que j'ai réussi à contenir mais je ne pouvais pas parler ma gorge était bloquée et j'étais sur le point de perdre mon contrôle, mon Fils ne dit rien non plus, je craignais aussi qu'il lui fasse des remarques blessantes comme il l'avait souvent fait et alors je ne sais pas ce qu'il serai arrivé car au final il aurait reporté sa faute sur mon Fils (voir le document sur les abus psychologiques), je pensais qu'à la prochaine consultation il allait relire ses notes et voir qu'il y avait un test sans résultat et qu'il en reparlerait car pour moi il n'y avait pas d'urgence puisqu'il ne faisait rien depuis 9 ans.

Je dois ajouter que mon médecin de famille de l'époque me conseilla de laisser Anthony tomber dans le coma puis d'appeler une ambulance,la raison en était selon lui que comme cela

il ne pourra pas exprimer sa volonté de ne pas être soigné, c'est apparemment une raison légale mais il y avait urgence car il y avait des années que j'ai commencé à lui en parler et il avait 30 années d'expérience comme médecin de famille donc il connaissait le diabète mieux que quiconque, du reste, c'est exactement ce qui s'est passé, et cela a été fatal pour mon fils. Ce médecin n'a jamais contacté le psychiatre, malgré mes nombreux signalements concernant l'incapacité de ce dernier à traiter son diabète. Il était également le médecin traitant de mon fils, mais celui-ci refusait de venir à son cabinet, de plus ce même médecin de famille n'avait jamais oublié un test de glucose en trente ans et il vérifiait avec le patient pour voir où cela en était. Pour rappel, le psychiatre m'avait interdit de lui envoyer des courriels pour quelque raison que ce soit. Par après j'ai appris que c'était en contradiction total avec la loi sur la communicaiton entre Patient et Médecin.

Dans le courant du mois suivant, mon Fils était dans un état comateux, c'était un mercredi matin et j'ai appelé le 112, comme me l'avait conseillé le médecin de famille. Il avait près de 5 gr de glucose, et on m'apprenait, par le plus grand des malheurs, qu'il avait été contaminé par un streptocoque qui l'emportera en quelques jours.

Tout ces signaux comportementaux, notamment le refus systématique d'un médecin familiale et du refus des tests indiquaient que son traitement –

Abilify 30 mg - ne marchait pas.

Il aurait dû être de nouveau hôspitalisé pour une réévaluation du traitement et la prise

en charge de son diabète par lequel il se mettait terriblement en danger lui-même en

refusant systématiquement tout soin approprié pour le soigner.

Or ce psychiatre n'a strictement rien fait n'y changé quoi que se soit au traitement

durant 9 ans; un traitment qui de toute évidence ne marchait pas.

Il y a un manquement à l'obligation de soin et mon Fils l'a payé au final par un diabète

mortifère et ses complications.

En 9 ans de suivi médical ce psychiatre ne s'est jamais assuré de faire un contrôle de

la glycémie de mon Fils en dépit de toutes les informations qui lui ont été

communiquées sur son comportement diabétique avéré.

Cela l'aurait sauvé et mon Fils adorait le vie je sais qu'il voulait vivre et s'en sortir mais son appel à l'aide est resté vain.

F- APPEL EN URGENCE AU 112.

La conséquence a été que le 24 avril 2024 j'ai dû appeler une ambulance pour

constater que son taux de glucose était de 4.60 gr le maximum étant 1,20. Il était

dans un état semi-comateux.

Aux urgences de la clinique XXXXXXXXXX- ont m'apprenait que son système

immunitaire s'était complètement éffondré suite au diabète non traité depuis des

années ce qui a permis à un microbe – un streptocoque – de le contaminé via le liquide rachidien pour ensuite se propager dans les autres organes particulièrement le coeur et le cerveau en y provoquant des dégâts irréparables -septicémie généralisée - .

Mon Fils a été opéré début mai -le 4- par le Professeur XXXXXXXXXXX pour réparer le ventricule détruit par le microbe, c'est une opération qui a duré 4 ou 5 heures qui c'était bien déroulée mais après quelques temps il y a eut une hémorragie massive contre laquelle les chirurgiens n'ont rien pu faire bien qu'ils aient réopérés pendant 9h -3 heures X 3- et ce d'une manière consécutive.

On m'avait prévenu que si l'opération pour stopper l'hémorragie aurait réussi mon Fils serait resté lourdement handicapé à vie, les dégâts neurologiques provoqués par le streptocoque étaient très importants et il avait un gros oedème au cerveau avec une paralysie de tout le côté droit totale et certaine, il avait déjà perdu l'usage de la parole et il aurait dû soufrir encore d'autres handicapes qui se seraient révélés progressivement.

Les chirurgiens m'ont dit qu'ils ne pouvaient plus continuer à le transfuser et qu'il fallait arrêter la machine de circulation du sang et de plus mon Fils était toujours

inconscient. Il n'y avait plus rien à faire et mon Fils est décédé quelques minutes

après l'arrêt de la machine.

G- DECES :

Mon Fils de 31 ans est décédé le 5 mai 2024 au CHU du Sart-Tilman dans

des conditions abominables.

C'était une mort évitable, un simple test de glycémie aurait suffit et mon Fils serait

encore à mes côtés...

Quand le psychiatre appris son décès il me dit par téléphone qu'il ne savait que son diabète était aussi grave... après toutes les informations qui étaient en sa possession c'est une insulte à la mémoire de mon Fils.

Signé

XXXXXXXXXXXXXXXX

Annexes :

1. copie carte d'identité de mon Fils

2. copie acte de décès

3. documentation scientifique